

## Règlements de l'Adjuvat et du Prosectorat d'Anatomie

### 25/03/1878, Règlement de l'adjuvat d'anatomie

Ouvert à tous les étudiants de la faculté libre de médecine, à la rentrée des vacances de Pâques.

Jury de 5 membres

Epreuves :

- Série de pièces anatomiques (en 1 mois et demi)
- Ecrit d'anatomie et de physiologie (4 heures)
- Oral d'anatomie : 15 minutes de préparation + 15 minutes d'exposé
- Dissection extemporanée : 5 heures

Entrée en fonction le 1er juillet. Durée : 2 ans

Incompatible avec l'internat

Fonctions :

- Préparation des cours ; direction des dissections
- Préparation de pièces pour le musée

Traitement : 500 f par an

### En 1881 et 1883 :

Discussions en Conseil de faculté sur l'incompatibilité entre les fonctions d'aide d'anatomie et celles d'interne des hôpitaux : statu quo maintenu.

A plusieurs reprises, le concours est simplifié, faute de cadavres

### Novembre 1884

- L'écrit est ramené à 3 heures. Coefficient 2
- Les préparations anatomiques : 8 heures. Coefficient 3
- Pièces sèches ou humides : coefficient 2

### Prosectorat (Journal des Sciences Médicales de Lille), Mars 1893

(Voir délibérations du Conseil de faculté du 4 /7/1888 et du 8/2/1893)

Epreuves :

- Ecrit d'anatomie et de pathologie externe (4 heures) sur 30 points
- Oral d'anatomie (10 + 10 min) sur 20 points
- Oral de pathologie externe (10 min + 10 min.) sur 20 points
- Dissection extemporanée (4 heures) sur 20 points

- Epreuve de médecine opératoire – sur 20 points
- Série de pièces sèches – sur 30 points

### **Adjuvat 1894**

Epreuves :

- Pièces sèches : 2 mois – sur 30 points
- Ecrit d’anatomie et physiologie : 3 heures, sur 30 points
- Oral d’anatomie : 10 + 10 min, sur 20 points
- Dissection extemporanée : 5 heures, sur 30 points

### **Prosectorat, 1896**

Durée 2 ans, 1 200 F par an

### **Adjuvat, 1897**

300 F/an la première année ; 400 F la deuxième année

### **Adjuvat, 1898**

Deux places par an, 1 pour deux ans, 1 pour un an

### **1926, Règlements de l’adjuvat et du prosectorat (Imprimés)**

#### **Adjuvat**

La physiologie est remplacée par l’histologie

- Ecrit : Coefficients 3 pour l’anatomie, 2 pour l’histologie
- Oral d’anatomie : coefficient 2
- Dissection : coefficient 4
- Pièces anatomiques : coefficient 5

Fonctions : conférences sur les premiers chapitres de l’anatomie

#### **Prosectorat**

Epreuves :

- Ecrit : anatomie et pathologie externe – 3 heures - Coefficients 3 et 2
- Oral d’anatomie : 10 + 10 min – Coeff. 2
- Dissection : 4 heures – Coeff. 4
- Médecine opératoire : 2 épreuves – Coeff. 4
- Pièces préparées – 2 mois au moins – Coeff. 5

Jury de 5 membres

Nomination pour 2 ans

Assistance obligatoire à toutes les séances de dissection et de médecine opératoire + 1 cours par semaine

Conditions d'inscription au concours : être docteur en médecine ou ancien aide d'anatomie + 15 inscriptions au moins en faculté (Quand le candidat ne possède pas ces titres, il peut être nommé moniteur d'anatomie).

### **Novembre 1983, Nouveaux règlements**

#### **Adjuvat**

Jury de 3 membres

- Dissection : 4 heures – sur 30 points
- Oral de 10 minutes – sur 30 points

#### **Prosectorat**

Jury de 5 membres

- Ecrit d'anatomie : 3 heures – 20 points
- Oral d'anatomie : 10 minutes – 20 points
- Dissection : 4 heures – 20 points

*D'après les comptes rendus des Conseils de Faculté, Faculté Libre de Médecine de Lille.*

*Création du document : Pr J. Liefooghe, Dr G. Ficheux, L. Béal.*